

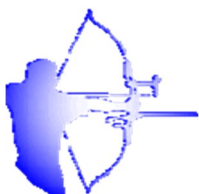


# COMPAGNIE D'ARCHERS DE MURET

Venez nous voir sur <https://www.archers-muret.fr>

Président : Jean-Luc BORDES  
06 48 07 34 54  
[archers.muret@gmail.com](mailto:archers.muret@gmail.com)

## INSCRIPTIONS SAISON 2022-2023



### Journées « Portes Ouvertes » à BRIOUDES

les samedis 17 et 24 Septembre 2022  
De 14h à 15h Jeunes (<18ans) – De 15h à 17h Adultes

Début des initiations - Mardi 27 Septembre 2022 - Salle A.Camus-Muret  
POUR LES ARCHERS AYANT PRIS LEUR LICENCE 2022-2023



### 1. CRENEAUX HORAIRES Salle CAMUS-6 rue BAUDUC-31600 MURET

INITIATION POUR LES JEUNES :	LE MARDI DE 17H30 A 19H00 (Sauf Poussins fin séance 18h30) LE SAMEDI DE 13H30 A 15H00 (Sauf Poussins fin séance 14h30)
INITIATION POUR LES DEBUTANTS ADULTES :	LE VENDREDI DE 20H30 A 22H00 LE SAMEDI DE 15H00 A 16H30
PERFECTIONNEMENT JEUNES CONFIRMES :	LE SAMEDI DE 15H00 A 16H30
ENTRAINEMENT ARCHERS CONFIRMES :	LES MARDI et JEUDI DE 20H30 A 22H30 LE SAMEDI DE 16H30 A 22H30
ENTRAINEMENT ARCHERS COMPETITEURS :	LE SAMEDI MATIN DE 9H A 12H

2. TERRAIN DE BRIOUDES-chemin de BRIOUDES-31600 MURET : Possibilité de tirer tous les jours et à tout moment pour les archers licenciés.

3. COTISATIONS par catégories : A (seniors)-J0 (poussins)-J1 (jeunes en initiation)-J2 (jeunes en perfectionnement)

Catégorie A (seniors): avec compétition 158.00€ ou sans compétition 149.00€

Catégorie J0 (poussins): 140.00€

Catégorie J1 (jeunes en initiations) : 152.00€

Catégories J2 (jeunes en perfectionnement) : 115.00€

Réduction de 18€ pour le second membre d'une même famille

4. ACHATS INDISPENSABLES pour DEBUTANTS 1<sup>ère</sup> année (Tarif Club)

L'achat du KIT DEBUTANT et du T-SHIRT du club est obligatoire dès l'inscription pour tous les débutants :

- Kit débutant : 48.00€ (6 flèches +1 carquois + 1 protège bras + 1 dragonne + 1palette +1 élastiband)
- T-shirt club : Enfants 21.00€ - Adultes 24.00€

5. PRÊT DE MATERIEL pour DEBUTANTS

Un arc du club sera prêté aux débutants la 1<sup>ère</sup> année ; il sera systématiquement donné à l'inscription contre un chèque caution de 100.00 € rendu en fin de saison.

6. LOCATION ARC INITIATION : 60€ l'année suivant disponibilité + chèque caution idem ci-dessus.

7. DOCUMENTS et EQUIPEMENTS NECESSAIRES

1-RENOUVELLEMENT DE LICENCE ou ARCHERS MINEURS - Certificat médical d'aptitude au tir à l'arc et à sa pratique en compétition OU « demande de renouvellement de licence » et « questionnaire santé » (Docs dispo sur site FFTA et que vous avez reçu par mail de la FFTA)  
- Remplir « fiche de renseignements » pour mineurs 1<sup>ère</sup> année ou si changements pour archers en renouvellement (adresse ou e-mail etc...)

2-POUR NOUVEAUX ARCHERS MAJEURS - Certificat médical d'aptitude au tir à l'arc et à sa pratique en compétition  
- Remplir « fiche de renseignements » ci-jointe : adresse e-mail obligatoire et lisible

**NOTA :** La présence de parents ou d'accompagnants en salle ou à Brioudes pendant les entraînements n'est pas autorisée pour ne pas distraire les enfants

## Fiche de Renseignements du licencié

Type d'arc :  Classique /  Compound /  arc nu

*NOM :	*PRENOM :	*SEXE :	*DATE NAISSANCE : / /
*NATIONALITE :	**MAIL :		
*ADRESSE :			
*N° Tél. fixe/Portable :		(*1 <sup>ère</sup> Inscription ) TAILLE T-SHIRTS :	

\* Les champs ci-dessus sont **obligatoires** et doivent être remplis en **majuscule**.

### **POUR LES MINEURS :**

NOM DU PERE :	NOM DE LA MERE :
TEL fixe/Portable :	TEL Fixe/Portable :
Mail :	Mail :
ADRESSE (si différente de l'enfant) :	ADRESSE (si différente de l'enfant) :

\* En cas de garde alternée, il est obligatoire de renseigner les informations des deux parents (ou responsables légaux) de l'enfant.

### **POUR LES MINEURS :** Comment rentre votre enfant après les séances d'initiation

① (Merci de prêter une attention particulière à ce chapitre, ne pas oublier de signer l'autorisation)

L'enfant .....

- Est récupéré par : son père / sa mère
- Est récupéré par une autre personne (merci de préciser son identité, adresse, n° téléphone) :  
J'autorise, M/Mme .....  
Domicilié .....  
.....  
Tel :    Portable :  
à ramener mon enfant après l'entraînement de tir à l'arc à mon domicile.
- Rentre par ses propres moyens à son domicile.

Fait à Muret le         /         /  
Signature des parents

② NB : Ce document devra être présenté par la personne autorisée à récupérer le mineur. L'autorisation donnée à l'enfant de quitter seul le club décharge la Compagnie d'archers de Muret de toutes responsabilités après l'heure de fin de séance.

### **POUR LES MINEURS :** Autorisation parentale de pratique du tir à l'arc

Je soussigné M/Mme

Autorise mon enfant ..... (à compléter)

A pratiquer le tir à l'arc au sein de la Compagnie des archers de Muret et à participer aux activités proposées pendant les séances d'initiation. Je suis informé que mon enfant est assuré par l'association à travers la licence fédérale et que je peux contracter une assurance complémentaire individuelle accident.

**Droit à l'image** : J'accepte la prise et la publication de photos (de mon enfant pour les mineurs) dans le but d'assurer la promotion du club et la publication des résultats des concours         - j'accepte          je n'accepte pas

**J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de la compagnie des archers de MURET et notamment le paragraphe « 1.13 Sécurité et Responsabilité ».** Le document complet est disponible sur le site internet du club.

Fait à Muret le         /         /

Signature de l'archer ou des parents pour les mineurs